



### L'intéressement confirmé

Comme nous vous l'annoncions dès février et selon l'accord d'intéressement signé par la CFDT, l'intéressement en 2019 sera bien à **350 euros brut par salarié**. Grâce à l'accord, le calcul de la prime d'intéressement se fait seulement au prorata du temps de présence sur l'année 2018. **Les salariés à temps partiel ont le même montant que les salariés à temps plein.** Suite nos demandes répétées, la direction nous annonce réfléchir à accorder un sur-intéressement. La CFDT demande l'ouverture d'une négociation sur le sur-intéressement d'ici juin 2019, dont les élus TU semblent déjà connaître l'issue à en croire leur communication (la symbiose encore et toujours ... CQFD).



### Redistribution 2018 : montant intéressement versus dividendes

Pour SSG, l'intéressement « coûte » 5,5M € avec le forfait social. Sur le groupe, cela représente 7,2M€ (forfait social inclus) soit 5,7% du Résultat Net 2018 (125,1 M€). Pour rappel, la participation = 0€.

Les dividendes, qui vont être votés à 1,85€ par action, représentent à eux seuls 38M€ (pour 20,5M d'actions), soit 30,4% du Résultat Net. En 2017, les dividendes ne représentaient que 28,5% du résultat net.

En 2018, malgré le « profit warning » ressenti comme excuse aux salariés non augmentés, les actionnaires ont donc augmenté la part du résultat qu'ils se redistribuent !!!

**30% pour les quelques actionnaires (38 M€)  
5,7% pour les 18.000 salariés (7,2M€)**

### Retours sur les augmentations et promotions 2019

Promotion et augmentation sont en légère augmentation par rapport aux années précédentes : 57,24 % des salariés augmentés en 2019, 19 % de promus en 2019 contre 15,2 % en 2018.



Des informations sont données aux élus notamment le taux d'éligibilité, les augmentations moyennes, par site et qualification. A la question : est-ce que ces informations peuvent être diffusées aux représentants du personnel en local sur chaque site ? La réponse est non. Pourquoi ? Car ceci engendrerait des tensions au sein des équipes. Par cette réponse, on comprend toute l'équité et toute la transparence qui se dégagent des CRH. Quand on n'a rien à cacher, ce type de demande ne devrait pas être entravé.

Concernant les salariés non augmentés depuis 3-4 ans et les 5 ans et plus, les chiffres nous ont été communiqués au cours de la réunion du CE :

- Pour les NA3-4 ans : 324 personnes en 2018 contre 614 en 2017, l'âge moyen : 45,9 ans.

- Pour les NA5 + : nous ne saurons pas si la diminution de ces populations vient de l'augmentation de ces populations ou de leur sortie ... quand vous n'êtes pas augmenté depuis plus de 5 ans, l'incitation est « naturellement » de partir ... [Suivez le lien pour plus de détails.](#)

### Heures supplémentaires défiscalisées : conséquences sur vos retraites !

Depuis fin Mars 2019, les heures supplémentaires et complémentaires sont exonérées avec effet rétroactif au 1er janvier 2019 ! Attention : toutes les heures supplémentaires dépassant le seuil maximum de 5000 € / an ne seront pas défiscalisées.

L'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires concerne l'essentiel des cotisations soit un total de 11,31% des rémunérations des heures supplémentaires brutes perçues :

- Cela signifie que vous ne cotiserez plus pour votre retraite avec vos heures supplémentaires ;
- En revanche, vous payerez quand même les cotisations suivantes : retraite complémentaire tranche 2, CSG et la CRDS sur vos heures supplémentaires.

Cette défiscalisation sera aussi très impactante pour les salariés M2 ex-Steria qui ont des heures supplémentaires « contractuelles », qui font donc partie de leur salaire et qu'ils ont tous les mois. Leurs points cotisés chaque mois pour la retraite diminuent donc avec cette réforme !

**N'hésitez pas à vous abonner à notre ESSENTIEL pour recevoir les communications CFDT en envoyant un mail vide à [EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr](mailto:EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr)**

N'hésitez pas **ABONNEZ-VOUS À NOTRE L'ESSENTIEL** pour recevoir les communications CFDT en envoyant un mail vide à [EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr](mailto:EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr)  
Pour plus d'informations : <http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>  
Pour nous contacter : [EssentielSopra-propretaire@yahoogroupes.fr](mailto:EssentielSopra-propretaire@yahoogroupes.fr)

